



10.09.2002 – 10:48 Uhr

Cheminées et fourneaux à bois: n'utilisez que du bois!

Berne (ots) -

Cipi. Les cheminées et les fourneaux à bois sont régulièrement à l'origine d'incendies. Ces moyens de chauffage sont surtout utilisés en ce moment, pendant la période de transition entre l'été et l'automne. On est souvent tenté d'y incinérer des déchets, ce qui est interdit. Des vies humaines sont ainsi mises en danger et d'importantes valeurs matérielles sont détruites. Des mesures simples permettraient d'éviter ces dommages.

Seuls les appareils de chauffage testés et homologués sont autorisés en Suisse. Afin de garantir la sécurité de fonctionnement, certaines règles doivent être observées. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi émet les recommandations suivantes:

- * Seul du bois sec et non traité peut être brûlé dans les cheminées et les fourneaux à bois.
- * Il ne faut en aucun cas brûler des déchets tels que du papier, du carton, des matières synthétiques ou des emballages, car cela nuit à la santé et à l'environnement et peut provoquer un feu de cheminée. On peut ainsi aussi éviter des dommages à la cheminée et des frais de réparation élevés.
- * Placer une grille métallique devant la cheminée protège contre le jet d'étincelles.
- * Les cendres doivent être entreposées dans des récipients incombustibles, jamais dans des boîtes en carton, des caisses de bois ou des sacs à ordures.
- * Il faut observer la distance de sécurité prescrite entre le foyer et les matières combustibles telles que l'aménagement intérieur, les réserves de combustible, la lessive ou les rideaux.

Contact:

Cipi
case postale 8576
3001 Berne
Tél. +41/31/320'22'20
Fax +41/31/320'22'99
mailto: mail@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100020019> abgerufen werden.